



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

#### Cinquantième session

3-7 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite  
de la mise en œuvre du Programme d'action  
de la Conférence internationale sur la population  
et le développement aux niveaux mondial, régional  
et national**

**3 b) : Thème spécial de la cinquantième session<sup>2</sup>  
de la Commission, établi sur la base du Programme  
d'action de la Conférence internationale  
sur la population et le développement et des principales  
mesures pour la poursuite de son application**

### **Déclaration présentée par Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social<sup>3</sup>**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

<sup>1</sup> E/CN.9/2017/1.

<sup>2</sup> Évolution de la structure par âge de la population et du développement durable.

<sup>3</sup> La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### **Inclusion, investissement et mise en œuvre : privilégier les droits en matière de sexualité et de procréation pour un développement durable**

Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights est une organisation internationale dirigée par des jeunes, qui a pour mission de promouvoir les droits en matière de sexualité et de procréation des adolescents et des jeunes aux niveaux national, régional et international. Par la présente déclaration, présentée à l'occasion de la cinquantième session de la Commission de la population et du développement, l'organisation entend servir cette mission et prie instamment les gouvernements de privilégier les droits des jeunes, les politiques d'inclusion et la participation à la réalisation des objectifs de développement durable.

Selon le rapport de 2014 du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur l'état de la population mondiale, les jeunes de 10 à 24 ans, qui sont 1,8 milliard dans le monde, n'ont jamais été aussi nombreux. À l'ère des divisions politiques, des disparités économiques et de la négligence climatique, nous demandons aux gouvernements d'accorder la priorité à des stratégies inclusives qui investissent dans la jeunesse. Aujourd'hui plus que jamais, nous, les jeunes, sommes prêts à être le moteur du développement durable, mais nous n'y parviendrons pas seuls.

#### **Nous demandons aux gouvernements :**

**D'investir dans un enseignement de qualité, y compris une éducation sexuelle complète.** Les jeunes ont droit à une information exacte en matière de sexualité. Ils ont besoin d'éducateurs, y compris de pairs éducateurs, pour parler ouvertement de questions telles que les relations, les pratiques sexuelles sans risques, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le VIH et le sida, le consentement et le plaisir ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Une éducation sexuelle complète devrait être dispensée, à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire, afin que tous les jeunes en bénéficient. Les jeunes sont les personnes le plus touchées par le manque de protection de leurs droits fondamentaux relatifs à l'exercice de la sexualité, à la procréation et à l'autonomie physique. Informés et compétents, nous devons logiquement pouvoir disposer des outils et de l'autonomie qui nous permettent de prendre par nous-mêmes des décisions en matière de sexualité, de décider si nous voulons procréer ou non et de déterminer ainsi le cours de notre vie.

**De faire participer les jeunes de façon constructive.** Nous méritons que notre voix soit entendue : nous sommes non seulement des facteurs d'innovation et de développement durable; nous serons aussi la population la plus durement touchée si les objectifs de développement durable ne sont pas atteints. Les politiques qui influenceront sur notre destinée doivent être élaborées avec notre concours : les jeunes doivent participer à la vie politique, aux prises de décisions et aux mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux, notamment s'agissant de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des lois, politiques, plans et budgets. Ce principe devrait également s'appliquer à la participation des jeunes à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à la procédure d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**De considérer les jeunes dans toute leur diversité.** Les jeunes ne sont pas une population homogène mais représentent de nombreuses identités qui véhiculent des perspectives et des besoins divers et uniques. Par « jeunes », on entend divers groupes, notamment les jeunes vivant avec le VIH, les jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, transsexuels et intersexués, les autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes handicapées, les groupes ethniques marginalisés, les minorités religieuses, les migrants en situation régulière et irrégulière, les toxicomanes, les groupes économiques et sociaux défavorisés, les jeunes parents, les jeunes femmes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les réfugiés, les jeunes se trouvant dans des situations de conflit ou d'urgence, les filles enceintes, les jeunes ayant abandonné l'école, les personnes déplacées, les minorités linguistiques, les demandeurs d'asile, les jeunes vivant dans la rue, les jeunes travaillant dans l'économie informelle, les adolescentes, les travailleurs et travailleuses du sexe et les jeunes privés de leur liberté, comme cela a été reconnu dans la Déclaration de Bali, adoptée en 2012 lors du Forum mondial des jeunes.

**D'investir dans des services de santé – y compris sexuelle et procréative – adaptés aux jeunes.** Le droit à la santé sexuelle et procréative a été reconnu dans le programme d'action de 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans le Programme d'action de Beijing de 1995 et, a fortiori, dans l'objectif 3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les jeunes ont besoin de soins de santé accessibles, abordables et de qualité, dont ils puissent bénéficier sans faire l'objet de stigmatisation ni de discrimination. Ils doivent pouvoir accéder aux services de santé, indépendamment de leur âge, de leur situation matrimoniale, de leur vie sexuelle, de leur occupation ou de leur identité, qu'ils aient ou non obtenu l'accord de leurs parents ou qu'ils soient ou non séropositifs.

**D'abroger les lois qui pénalisent et restreignent l'accès des jeunes à leurs droits en matière de sexualité et de procréation.** Il s'agit notamment d'abroger les lois qui restreignent la possibilité pour l'individu de parler librement de son orientation sexuelle et de son identité de genre, qui limitent l'accès à des services de santé – y compris l'avortement et la contraception – et à une éducation sexuelle complète, et qui érigent le travail du sexe en infraction.

**D'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.** Les politiques et programmes adoptés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable doivent être tous ancrés, sans exception, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, leurs documents d'examen, et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme. Les dirigeants du monde se sont engagés à protéger nos droits fondamentaux et nous, en tant que membres de la société civile, sommes chargés de demander des comptes aux gouvernements.

**Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.** Si nous sommes déterminés à prendre des mesures effectives en faveur du développement durable, il convient d'adopter une approche fondée sur les droits de l'homme qui donne la priorité aux jeunes, leur

accorde une place importante et investisse dans la jeunesse, dans toute sa diversité. Les jeunes sont prêts à apporter leur contribution et collaboration actives afin de permettre la réalisation des objectifs de développement durable.

---